

## **CHÔMAGE PARTIEL DANS LE BTP**

### **PRO BTP PROLONGE SON SOUTIEN JUSQU'À FIN MAI**

Face à la pandémie du COVID-19, le conseil d'administration du Groupe paritaire PRO BTP a décidé, à l'unanimité, de prolonger son soutien à ses entreprises clientes et à leurs salariés.

#### **MAINTIEN GRATUIT DES GARANTIES EN CAS DE CHOMAGE PARTIEL : PROLONGATION JUSQU'À FIN MAI.**

Dès le mois de mars, le Groupe avait décidé :

- de maintenir gratuitement les couvertures prévoyance et santé des salariés placés en situation de chômage partiel, et ce jusqu'au 30 avril.
- et d'indemniser les entreprises adhérentes à la « Garantie Arrêt de Travail » au-delà des obligations contractuelles. C'est ainsi que tous les arrêts pour garde d'enfant ou liés à des salariés vulnérables ont été pris en charge, avec un maintien de la rémunération à 100 %.

Le Groupe vient de décider d'une prolongation de son soutien pour un troisième et dernier mois. PRO BTP renonce ainsi à toute cotisation lui revenant pour les salariés au chômage partiel, que ce soit en prévoyance, en collective santé ou en garantie arrêt de travail.

Ces mesures de soutien représentent, jusqu'à leur terme du 31 mai prochain, environ 250 millions d'euros d'économies pour les entreprises adhérentes et leurs salariés.

Contact presse : Michael TURPIN – [m.turpin@probtp.com](mailto:m.turpin@probtp.com)

